

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 18/10/2012**

L'an deux mille douze,  
Le Dix-huit Octobre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 octobre 2012,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de  
Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	02

Nombre de conseillers absents :

**Etaient présents** : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, M. CABART Jean-Claude  
Mme AUBRY Christine, MM. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe,  
Mme FONTANIVE Marzéna, M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier, Mme SAINT  
PIERRE Valérie, M. DOUBLET Francis, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney

**Absents** :

**Absents excusés** : M. GIRARD Pascal et M. EL KHIDER Mustapha.

**Pouvoirs** : M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jeannot, Mme WINISDOERFFER Inès  
à Mme GUERIN Denise, Mme BLOT Laura à Mme AUBRY Christine.

**Secrétaire** : M. ANGO Jacques-Vianney

Affiché le : 23/10/2012.

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – BUDGET EAU - ADMISSION  
EN NON VALEUR n°9  
N° 12/87**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,  
Considérant les différentes pièces produites par M le Receveur Municipal de Sermaize  
les Bains, tendant à prouver que malgré les poursuites engagées pour recouvrer les factures  
d'eau suivantes, il y a aucun espoir de recouvrement :

<b>Total dette en €</b>	<b>Dettes détaillées en € / année</b>	<b>Débiteurs</b>
28,69 €	2011 : 28,69 €	Mme POITIER Dimitra, <u>Commentaire du Receveur Municipal</u> : « Dossier engagé auprès de l'huissier resté sans effet. »

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par vote suivant :

- 9 « oppositions »
- 3 « abstentions »

**REFUSE D'ADMETTRE** en non-valeur les titres émis à l'encontre des débiteurs ci-dessus :

<b>Total dette</b>	<b>Débiteurs</b>
28,69 €	Mme POTTIER DIMITA

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire  
Denise GUERIN.